



Chambre d'agriculture de Haute-Marne

Établissement public, représentant l'ensemble des acteurs des filières agricoles de Haute-Marne, intervenant majeur du développement rural, la Chambre d'agriculture exprime le regard de la profession sur Cigéo.

Exploitants, salariés de l'agriculture, propriétaires fonciers et leurs familles s'investissent dans la vie locale, 12 des 15 maires des communes proches de Cigéo sont agriculteurs.

Enracinés sur ce territoire, leurs proches y travaillent dans divers secteurs.

Ainsi, au-delà des aspects agricoles, ce cahier d'acteurs se fait l'écho d'une certaine ruralité, attachée à ses origines et son lieu de vie.

contact //

Chambre d'agriculture
de Haute-Marne

Adresse
26 av 109^{ème} RI - BP 82138
52905 CHAUMONT cedex

Tél. 03 25 35 00 60

Email
accueil@haute-marne.chamabagri.fr

Site web
www.haute-marne.chamabagri.fr

« MENACE OU OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE ET L'AGRICULTURE »

// Cigéo : savoir assumer

Si les pouvoirs publics confirmaient Cigéo comme l'unique solution pour gérer les déchets du passé, la Chambre d'agriculture de Haute-Marne considère que ce stockage devra être perçu comme un choix responsable basé sur la confiance dans la conception et la gestion de ce projet.

La Meuse et la Haute-Marne, **doivent affirmer leur capacité d'innovation, leur sens des responsabilités et communiquer positivement sur ce projet.**

Dans cet objectif essentiel au maintien voire au développement socio-économique de la zone et des 2 départements concernés, **il faudra déployer la recherche** d'autres ressources énergétiques, de technologies économes en énergie en impliquant les acteurs économiques locaux y compris agricoles.

Investir dans Cigéo ne doit surtout pas freiner la recherche sur les alternatives au stockage souterrain. ■

// L'innovation Cigéo au service de quels enjeux

Sécuriser le stockage ou réduire les déchets

L'Andra et ses partenaires font état de leur capacité d'innover dans les techniques de creusements, les outils de surveillance de l'environnement... Ils entendent faire profiter le territoire du tourisme industriel en lien avec ces innovations.

Au delà d'une destination pour un tourisme nucléaire, **la Meuse et la Haute-Marne doivent devenir une terre d'accueil des entreprises partenaires de l'innovation liée à Cigéo.**

Des partenariats durables doivent se nouer entre l'Andra et les entreprises de Meuse et Haute-Marne pour favoriser leur adaptation aux nouvelles technologies de production et de maîtrise de l'énergie et pour leur référencement dans les filières énergétiques.

Pour compenser l'impact environnemental de Cigéo, l'agriculture doit être associée à cette recherche d'innovations technologiques notamment pour minimiser ses propres impacts tout en restant productive.

Pour les agriculteurs des zones tampons et de transition, ce développement doit concerner prioritairement leur bassin de vie où l'agriculture est fragilisée par Cigéo.

Soutenir l'économie locale...

Pour rassurer chacun sur la sûreté du site, l'Andra doit prouver sa volonté de promouvoir l'économie locale au plus près des bassins de vie directement impactés.

Le Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire Meuse Haute-Marne (S.I.D.T) énonce cette ambition et se veut le fruit d'une concertation des collectivités et acteurs économiques locaux. **La profession agricole n'a pas été associée à l'élaboration du projet, lequel ressemble à un schéma d'aménagement plutôt qu'à un projet de développement territorial.**

De même, l'Andra doit encourager toutes les entreprises et les collectivités à investir dans des dispositifs économes en énergie.

Enfin, l'Andra doit contribuer à construire une offre de formation en Meuse et Haute-Marne correspondant aux besoins à venir des filières énergétiques. ■

Ce projet pose les outils avant la validation partagée des enjeux et il donne l'impression de vouloir adapter le territoire à Cigéo plutôt qu'ambitionner la promotion de l'économie locale. Dès lors, il est vecteur d'inquiétudes quant aux intentions réelles de l'État.

La profession agricole juge que le stockage n'impactera pas la qualité des productions mais s'inquiète des réactions futures des consommateurs vis-à-vis de produits alimentaires issus de secteurs « nucléarisés » et de l'échelle géographique de la zone dénoncée comme contaminée. **L'agriculture affirme sa vocation première de nourrir les Hommes et ne peut se satisfaire de produire de l'énergie verte.** ■

// Mesure ou démesure des enjeux environnementaux et agricoles

Maîtriser l'emprise foncière

Pour les agriculteurs une forte menace réside dans l'emprise exacte de Cigéo. Issu d'un projet de laboratoire, le stockage semble devoir, dans l'immédiat, consommer 600 ha, qu'en sera-t-il dans 20 ans, dans 50 ans...

Les agriculteurs acceptent de libérer des terrains pour le développement économique de leur commune, le maintien voire la croissance de la population et l'amélioration de la qualité de vie du territoire mais **ils ne veulent pas de gaspillage pour un stockage dont l'utilité publique ne serait pas avérée ou pour des projets industriels de faible valeur ajoutée pour l'emploi local.** A noter que selon de S.I.D.T, 1 180 ha de zones d'activité sont disponibles à une trentaine de km du site, espaces inoccupés déjà prélevés à l'agriculture. Dans cet esprit, ils refusent que Cigéo devienne aussi une terre d'accueil des déchets issus de l'exportation de l'énergie française.

Les agriculteurs s'interrogent aussi sur la valorisation future des sols surplombant les équipements souterrains et **s'inquiètent des compensations écologiques qui s'imposeront à l'Andra**, et dont ils ne veulent pas devenir victimes.

En cas d'emprise importante du stockage la pérennité de l'agriculture locale nécessitera d'optimiser la valorisation des produits alimentaires et la mise en place de productions à forte valeur ajoutée ou hors sol. **La réserve foncière non utilisée devra servir en priorité à la restructuration des exploitations impactées et non à des compensations écologiques.**

Déjà, le laboratoire et le projet de stockage ont alourdi la pression foncière. Ils génèrent une surestimation artificielle et conjoncturelle du foncier susceptible de fragiliser les exploitations lors de leur transmission et ils handicapent certains projets d'installation. ■

Quelques chiffres sur l'économie agricole locale

L'agriculture occupe 60 % du territoire des 15 communes proches de Cigéo qui accueillent, en avril 2012, 58 sièges d'exploitations employant 103 personnes soit 12 % des actifs du territoire. L'agriculture locale bien que souvent considérée comme surmécanisée (183 ha/exploitation ou 103 ha/actif) est une réelle source d'emplois.

Ces exploitations sont performantes et produisent 15.2 millions de litres de lait, 30 à 35 000 tonnes de céréales et environ 8000 tonnes d'oléagineux. Elles sont donc une ressource alimentaire précieuse surtout quand l'urbanisation prélève chaque année, en France, 70 000 ha à l'agriculture.

Sans omettre d'autres enjeux environnementaux et agricoles

Les besoins en eau du projet Cigéo impacteront

l'agriculture tant pour les travaux d'adduction que pour la protection des captages. Ces protections de captages généreront probablement d'importantes contraintes pour les activités agricoles, et cela au-delà des zones tampons et de transposition.

Enfin les risques de perturbations hydrauliques liés à l'aménagement de plus de 300 ha et surtout la gestion des 10 millions de mètres cubes de verses issues des excavations sont trop peu abordés.

La gestion des verses suppose une occupation minimale de 100 ha sur 10 mètres de hauteur ou de 200 ha sur 5 mètres de hauteur dont **l'impact paysager et environnemental sera non négligeable et l'impact hydraulique plus que probable**. Un croquis d'aménagement ne peut suffire à appréhender cet aspect du projet même si une partie de ces verses, selon le S.I.D.T., devrait servir à combler des carrières voisines. ■

// Pour des garanties de l'étanchéité du site et de sa réversibilité

Les agriculteurs souhaitent des garanties sur l'étanchéité du site, car si le laboratoire ne présentait pas de risques pour la santé, l'envergure du stockage et l'entreposage en surface leur semblent beaucoup plus préoccupants.

En l'absence de la confrontation des experts scientifiques attendue dans le débat public, la profession agricole ne trouve pas les réponses à ses interrogations sur l'étanchéité des colis livrés, sur la durée et le pourquoi de leur entreposage en surface, sur les volumes stockés en surface et en conséquence sur le bien fondé d'un stockage profond plutôt que superficiel. En effet, alors qu'ils sont hautement radioactifs et émetteurs d'hydrogène et chaleur, ces déchets semblent pouvoir rester en surface des décennies et des solutions de couverture sont à l'essai. **Ce point est primordial pour l'agriculture du fait de la surconsommation de foncier inhérente au stockage souterrain.**

Les craintes portent aussi sur l'impact du creusement des galeries sur le sous-sol dont le risque de fissuration des roches mères, réputées quasi hermétiques.

Enfin la profession agricole se questionne sur l'obligation de la réversibilité du site, s'agit-il d'obéir à une obligation réglementaire en s'outillant pour assurer le retrait des colis pendant 100 ans ou s'agit-il d'une réelle préoccupation de l'Andra de pouvoir récupérer les colis à quelque échéance qu'il soit et, si tel était le cas, pour quel devenir ?

La loi de 2006 impose cette réversibilité ce qui doit se justifier par la volonté d'aboutir sur des solutions en terme de traitement de ces déchets radioactifs dans ce délai de 100 ans. ■

C O N C L U S I O N

Sans garanties sur ses enjeux (périmètres, objectifs, équipements structurels, dessertes...) Cigéo est source d'inquiétudes pour les agriculteurs et leurs familles. Ainsi, les exploitants agricoles des zones de transposition et tampon sont défavorables à ce projet mais sont prêts à l'accepter s'il était démontré comme la seule solution actuelle pour sécuriser le stockage.

Si l'utilité publique était avérée, la sécurité et l'étanchéité des colis et du site assurées, l'activité agricole des zones de transposition et tampons devra être préservée ainsi que la qualité de vie des agriculteurs et de leur famille en :

- concentrant l'aménagement des divers sites pour réduire au maximum leur emprise,
- implantant des projets industriels sélectionnés pour leur valeur ajoutée sur le territoire en termes d'image et d'emplois,
- encourageant financièrement les filières agroalimentaires de qualité,
- adaptant l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs aux contraintes spécifiques du territoire directement impacté,
- soutenant financièrement l'innovation technologique en agriculture, l'agro-écologie, la diversification des assolements...

Dès maintenant, les agriculteurs et propriétaires demandent une exonération totale des taxes sur les plus values sur l'immobilier local et une adaptation des règles d'accessibilité au foncier pour les jeunes installés.

Compte tenu des enjeux fonciers et environnementaux, la profession agricole demande que **le prélèvement de terres agricoles soit exclu de tout dispositif de compensations écologiques imposé à l'Andra.**

L'acceptation du projet par la profession agricole sera soumise à la preuve de sa nécessité, à la mesure exacte et responsable de tous ses impacts comme à la proposition de moyens pour les minimiser et les compenser.

Ceci implique un soutien à la gouvernance du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire Meuse/Haute-Marne et à toute démarche collective de développement territorial comme une totale transparence sur les enjeux du projet à très long terme.

